

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE VENDIN

Séance du 2 novembre 2020

Convocation du 26 octobre 2020

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt, le lundi deux novembre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle communale en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur CHESNEAU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mrs CHESNEAU Daniel – CHAUVEAU Davy- DURAND Rémy- Mme CHESNEAU Francine – Mrs DOLLE Jean-Marc – DE SOUSA Manuel - Mme JOLY Claudine – Mrs CROCHARD Christian - PRODHOMME Philippe - Mme FLEURY Sylviane

Absent : /

Absent excusé : Mme PLESSIS Dominique

Secrétaire de séance : Mr DOLLE Jean-Marc

----- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020** -----

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du lundi 28 septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité sans observation.

Hommage à Samuel PATY : Mr le Maire a fait part de l'hommage exprimé par l'AMF 53. Le conseil municipal a tenu une minute de silence en début de séance afin de témoigner sa solidarité en hommage à Samuel PATY.

----- **OBJET : DEL2020-11-001: ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19** -----

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG53 en date du 7 octobre 2020

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

*Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les critères d'attribution au sein de la commune de Neuilly le Vendin,
et après en avoir délibéré, décide*

Article 1 : Objet

Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la présente délibération.

Article 2 : Bénéficiaires

Cette prime sera attribuée aux agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Article 3 : Montant

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant net de 1000 euros *pour le Poste de secrétaire de mairie*.

La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

OBJET : DEL2020-11-002: CCMA – Rapports Annuel d'Activités 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.)

CONSIDERANT que le Rapport Annuel d'Activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a été remis aux élus de chaque commune et comprend :

- Le rapport Annuel des Services de la collectivité, non retracés dans les R.P.Q.S.,
- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (R.P.Q.S.) de chacun des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) de la collectivité, à savoir :
 - Service Déchets,
 - Service Eau Potable,
 - Service Assainissement Collectif,
 - Service Assainissement Non Collectif,

Ces rapports incluent le cas échéant le rapport du délégataire de service (SAUR) pour les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE PRENDRE ACTE de la réception en Mairie des Rapports Annuels d'Activités de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour l'année 2019.

OBJET : DEL2020-11-003: Décision modificative n°2/2020 Budget commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de prévoir les crédits relatifs à certaines dépenses d'investissement, il a été décidé de modifier les articles comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
615221	Bâtiments publics		- 5.300,00 €
023	Virement à la s.investissement		+5.300,00 €
Total de la Décision Modificative n° 2		+ 0,00 €	+ 0,00 €
Total de la Décision Modificative n° 1		+ 0,00 €	+ 0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020		490.729,25 €	490.729,25 €
Total section de Fonctionnement		490.729,25 €	490.729,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2128/66	Autres agencements/Voirie cmnale		+ 4.200,00 €
2188/80	Autres immos/logements cmnaux		+ 1.100,00 €
021	Virement de la s.fonctionnement	+ 5.300,00 €	
Total de la Décision Modificative n° 2		+ 5.300,00 €	+ 5.300,00 €
Total de la Décision Modificative n° 1		+ 4.500,00 €	+ 4.500,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020		101.223,86 €	101.223,86 €
Total section d'investissement		111.023,86 €	111.023,86 €

OBJET : DEL2020-11-004: Adressage : APPROBATION de la Dénomination des voies de la Commune

Vu la délibération DEL2020-06-006 en date du 29 juin 2020 portant sur l'approbation de la dénomination des voies de la commune dans le cadre de l'adressage,

Vu la délibération DEL2018-10-006 en date du 16 octobre 2018 portant sur l'acceptation du devis de la Poste pour l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies ;

Considérant qu'après avoir validé l'étude réalisée par la POSTE, il a été constaté quelques oublis et erreurs qui ont été corrigés dans un nouveau fichier,

Considérant qu'il est jugé nécessaire de créer une nouvelle voie supplémentaire au lieu-dit Marmaigne, qui s'ajoutera aux nouveaux lieux-dits et voies nouvelles ci-dessous créés par délibération du 29 juin 2020,

- Route d'Alençon
- Route du calvaire
- Route de Saint Aignan de Couptrain
- Impasse Messigné
- La rivière de Préaux
- Les Bas Préaux
- Route de Couptrain
- Les lagunes
- Chemin du Cruchet

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer la voie « Impasse Marmaigne »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la création d'une voie nouvelle dénommée « **Impasse Marmaigne** »
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : DEL2020-11-005: Devis PESLIER Balayage mécanique

Monsieur Le Maire présente à son conseil municipal la proposition tarifaire du balayage des caniveaux de la société SAS Peslier Nettoyage Voirie pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** la proposition tarifaire du balayage des caniveaux pour l'année 2021 faite par l'entreprise SAS PESLIER NETTOYAGE VOIRIE – La Verdrie – 53440 LA BELGEARD suivant les modifications apportées (suppression de la rue du Puits) soit :

montant de la prestation mensuelle = 102,98 euros HT

montant de la prestation trimestrielle = 8,69 euros HT

➤ **PRECISE** que les tarifs 2021 pourront être modifiés selon la décision résultant de l'augmentation du GNR.

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la proposition annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : DEL2020-11-006: Encaissement chèque GROUPAMA - Défibrillateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un chèque d'un montant de 150 euros en provenance de la caisse locale GROUPAMA afin de venir en aide à l'acquisition du défibrillateur de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

– charge Mr le Maire de déposer ce chèque auprès du comptable du Trésor pour encaissement.

- D'émettre le titre de recette à l'article 7478.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Devis Géomat bornage rue de la Touche : Le Maire présente le devis de 1.020 euros TTC de la société Géomat concernant le bornage de la route avec la maison GUIBOUT, suite au problème cadastral évoqué lors du précédent conseil. Les élus souhaitent attendre le rdv fixé avec Géomat et Mr GUIBOUT pour étudier précisément ce bornage. Un nouveau devis sera établi.
- Devis FDL : Le Maire présente le devis de la société FDL accepté en urgence dans le cadre de sa délégation pour le remplacement d'un vélux au logement communal n° 7 – Devis de 1.083,60 euros TTC, crédits inscrits au budget.
- Devis ELB : Le Maire présente le devis de la société ELB accepté dans le cadre de sa délégation pour la réfection de voirie Impasse Bel Air et la création d'un accès parking PMR au cimetière. Devis de 4.285,56 euros TTC, crédits inscrits au budget.
- TOUILLER Remplacement du copieur de la mairie : Mr le Maire informe le conseil que la société TOUILLER nous propose de changer notre copieur multifonction de la mairie dans le cadre de notre contrat location maintenance. De plus, une étude du coût des copies nous a permis de constater que nous effectuons moins de copies couleur que prévu au contrat. La société TOUILLER va donc nous facturer les copies au réel et non plus au forfait ce qui permettra d'obtenir une économie annuelle relativement importante. Changement de matériel accepté.
- Dotation départementale d'investissement : Les élus sont informés du courrier reçu par le Conseil Départemental nous informant que dans le cadre du plan Mayenne Relance, la commune bénéficie d'une dotation de 7230 euros pour réaliser des travaux d'investissement à engager avant le 1er juillet 2021.
- Commission économie : Mme FLEURY présente le contrat de transition écologique CCMA labellisée en mai 2020 et précise que les deux points qu'elle a soumis pour l'attractivité du territoire sont la restauration des anciens bâtiments et la protection du milieu naturel local. Réflexion à faire autour de ces deux thèmes.

- Espaces France Services : Mme FLEURY présente le service et explique que les sites de Pré en Pail et Villaines-la-Juhel accompagnent toutes les démarches administratives
- Véloscénie : Mr CHAUVEAU informe les élus de l'inauguration du tronçon véloscénie Alençon- Pré en Pail-Rives d'Andaines et précise que tout problème rencontré sur la voie verte peut être signalé dans l'onglet « Outil » du site.
- Accompagnateur transport scolaire : Le Conseil départemental a confirmé qu'un accompagnateur pour le transport scolaire n'était pas obligatoire. Afin de libérer du temps à l'agent concerné pour effectuer du ménage à l'école dans le cadre du protocole sanitaire covid, l'accompagnement est supprimé le soir pour une durée indéterminée.
- Fermeture de l'église : Mr CHESNEAU informe la fermeture journalière des portes de l'église jusqu'à nouvel ordre suite au reconfinement.

Remerciements :

- Mr CHAUVEAU adresse les remerciements à toutes les personnes pour la participation à la journée citoyenne de nettoyage du bourg.
- Un courrier de remerciements est adressé à la mairie de Couptrain pour le don du photocopieur couleur fait à l'école de Neuilly le Vendin.
- Remerciements à Mme JOLY pour la peinture du bourg.
- Remerciements au GAEC du Grand Chêne pour les 14 remorques de cailloux apportées dans le cadre de l'empierrement du chemin du Clos. Il restera à charge de la Commune 14 aquatubes et les heures de pelleteuse de l'entreprise GAUTIER.

OBJET : QUESTIONS ORALES

Point lecture : Mme FLEURY fait part de la demande de Séverine LHUISSIER qui souhaiterait des étiquettes pour les livres et demande la possibilité d'avoir des étagères supplémentaires.

Lotissement : Mr CROCHARD demande si la 2ème phase du lotissement de la Vallée peut être lancée. Les financements doivent dans un premier temps être étudiés – pas de demande particulière sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 16 heures 43.